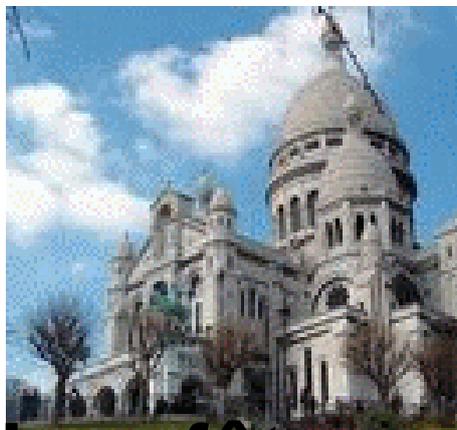


<http://pelerinagesdefrance.fr/27-novembre-fete-anniversaire-de-la-deuxieme-apparition>



27 novembre, fête anniversaire de la deuxième apparition

- Pèlerinages à Notre-Dame - N-D Médaille Miraculeuse -



Date de mise en ligne : lundi 6 novembre 2017

Copyright © Pèlerinages de France - Tous droits réservés

Pèlerinage à Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse Rue du Bac à Paris Chaque année le 27 novembre

Un pèlerinage à Notre-Dame de la Médaille Miraculeuse, Rue du Bac à Paris se déroule chaque année le 27 novembre, date anniversaire de la deuxième apparition de la Très Sainte Vierge Marie à Soeur Catherine Labouré, jeune novice des Filles de la Charité, congrégation fondée par saint Vincent de Paul et sainte Louise de Marillac.

Programme

- lundi 27 novembre 2017, fête anniversaire de la deuxième apparition

Messe à 12h30

- Mardi 28 novembre 2017 Fête de sainte Catherine Labouré

Messe à 12h30

- Mercredi 29 novembre 2017 Fête de la Compagnie des Filles de la Charité

Messe à 12h30

L'apparition du 27 novembre 1830 (deuxième apparition)

« Le 27 novembre 1830, la Sainte Vierge apparaît de nouveau à Catherine dans la chapelle. Cette fois, c'est à 17h30, pendant l'oraison des novices, sous le tableau de saint Joseph (emplacement actuel de la Vierge au globe).

D'abord Catherine voit comme deux tableaux vivants qui passent, en fondu enchaîné, et dans lesquels la Sainte Vierge se tient debout sur le demi-globe terrestre, ses pieds écrasant le serpent.

Dans le 1er tableau, la Vierge porte dans ses mains un petit globe doré surmonté d'une croix qu'elle élève vers le ciel. Catherine entend :

« Cette boule représente le monde entier, la France et chaque personne en particulier »

Dans le 2e tableau, il sort de ses mains ouvertes, dont les doigts portent des anneaux de pierreries, des rayons d'un éclat ravissant. Catherine entend au même instant une voix qui dit :

« Ces rayons sont le symbole des grâces que je répands sur les personnes qui me les demandent ».

Puis un ovale se forme autour de l'apparition et Catherine voit s'inscrire en demi-cercle cette invocation en lettres d'or :

« O Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous ».

Alors une voix se fait entendre :

« Faites, faites frapper une médaille sur ce modèle.

Les personnes qui la porteront avec confiance recevront de grandes grâces ».

Enfin le tableau se retourne et Catherine voit le revers de la médaille : en haut une croix surmonte l'initiale de Marie, en bas deux coeurs, l'un couronné d'épines, l'autre transpercé d'un glaive.

" « Faites, faites frapper une médaille sur ce modèle.

Les personnes qui la porteront avec confiance recevront de grandes grâces ».

Indulgence

« La Pénitencerie Apostolique a accordé de manière permanente, par un document du 19 juillet 2005, l'indulgence plénière aux fidèles qui viennent en pèlerinage à la chapelle, aux jours et aux conditions suivantes :

Quand ?

" à chaque fois que les fidèles viennent en pèlerinage de dévotion en paroisse, en associations d'Église, en groupe ;

" à toutes les solennités en l'honneur de la Vierge Marie : 1er janvier, sainte Marie Mère de Dieu, 15 août, Assomption de la Vierge Marie et 8 décembre, Immaculée Conception de la Vierge Marie ;

" aux fêtes du 27 novembre, Notre Dame de la Médaille Miraculeuse et du 28 novembre, sainte Catherine Labouré ;

" une fois par an à la date librement choisie par chaque fidèle (pèlerinage individuel).

Comment ?

Pour recevoir l'indulgence il faut, vivre la démarche de pèlerinage :

" venir et rester un temps convenable à la chapelle pour y méditer et prier,

" participer à une célébration publique (messe, chapelet, adoration du Saint Sacrement) ou avoir au moins récité le Notre Père, le Symbole de la Foi et ajouté une invocation à Marie (par exemple : Ô Marie conçue sans péché priez pour nous qui avons recours à vous),

" Il faut avoir en outre un regret sincère et rejeter le péché, se confesser

" communier dans les jours proches du pèlerinage,

" prier véritablement aux intentions du pape (un Notre Père et un Je Vous Salue Marie).

L'Indulgence est une invitation à pratiquer des oeuvres de piété, de pénitence, de charité et de justice.

Pour expliquer ce qu'est l'indulgence, prenons un exemple.

J'ai dit des paroles mauvaises (médiasance, calomnie) contre quelqu'un. J'ai fait quelque chose de mal ! C'est le péché.

Le péché a plusieurs conséquences. La première conséquence, il nous sépare de Dieu. Le péché grave peut même nous séparer complètement de Dieu pour l'éternité ! La deuxième conséquence, le péché me blesse moi-même. Je ne suis plus libre. Mes rapports avec les autres ne sont plus équilibrés... jalousie... volonté de richesse... de pouvoir (domination)... de même dans le domaine de l'affectivité (sexualité). Je n'arrive pas à faire le bien que je voudrais, et je fais le mal que je ne voudrais pas. La troisième conséquence, le péché blesse les autres. Ainsi, les paroles mauvaises détruisent la réputation de l'autre. Plus grave, on va répéter ce que j'ai dit. Alors, le mal s'étend, il devient plus grand, plus fort. Le mal que je fais participe à tout le mal qui se fait dans le monde.

Que faire ?

QUE FAIRE ? d'abord la confession. Par la confession de mes péchés à un prêtre j'obtiens le pardon des péchés. Je ne suis plus séparé de Dieu (communion). La première conséquence du péché est effacée. Mais les deuxième et troisième conséquences du péché restent.

Alors l'Église propose dans des lieux de pèlerinage, ou bien à l'occasion de jubilés et de fêtes, de recevoir l'indulgence. En effet pour effacer les deuxième et troisième conséquences du péché, nous avons besoin d'une purification. L'Église croit que nous pouvons le faire ici-bas sur cette terre grâce à l'indulgence ou être purifiés après notre mort (c'est le purgatoire). En recevant l'indulgence nous faisons le contraire du péché. C'est un bien qui participe à tout le bien qui se fait dans le monde. Nous sommes en communion avec les saints du ciel. Le bien s'étend aux autres, il devient plus grand et plus fort que le mal.

Qui peut recevoir l'indulgence ?

Pour moi-même si je suis baptisé, ou pour aider un fidèle défunt qui aurait besoin de purification après sa mort (purgatoire). On peut le faire pour un être cher (grand-mère, grand père, un parent proche etc.), un ami, ou... un ennemi... ainsi que l'amour du Christ nous y invite ! »

Site à consulter

[chapelle Notre Dame de la Médaille Miraculeuse](#)

[chapelle Notre Dame de la Médaille Miraculeuse](#)